

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

Membres en exercice présents ou représentés :

Membres de droit

Gilles BEDOUX Vice-Président Formation et Vie Universitaire

Collège A des enseignants-chercheurs et enseignants :

Gilles DURRIEU, Tahar LOULOU, Marie-Christine MICHAUD

Nathalie BOURGOUGNON donne procuration à Hélène TANGUY CORVEN, Christine PETR donne procuration à Marie-Christine MICHAUD

Collège B des enseignants-chercheurs et enseignants :

Jean-Baptiste BRUNEAU

Olivier ARDOUIN donne procuration à Roseline LE SQUERE, Régis FLEURQUIN donne procuration à Karen LE DESSERT, Laurence MOLINERO donne procuration à Tahar LOULOU

Collège des BIATSS :

Hélène TANGUY CORVEN, Karen LE DESSERT, Roseline LE SQUERE

Thierry GOURDEAUX donne procuration à Roseline LE SQUERE

Collège des personnalités extérieures :

Dominique JESTIN donne procuration à Gilles BEDOUX, Christine LE STRAT donne procuration à Gilles BEDOUX, Claire BOEDEC donne procuration à Marie-Christine MICHAUD

Collège des usagers :

Apolline THEUIL donne procuration à Hélène TANGUY CORVEN, Gwendal RIOU donne procuration à Karen LE DESSERT

Membres invités :

Anne ELAIN, vice-présidente Vie de campus, en charge de la santé, du handicap et de la politique documentaire ; Gabriel HARDY, vice-président Vie de campus en charge de la culture, du sport et de l'engagement étudiant ; Catherine KERBRAT-RUELLAN, vice-présidente Relations Académiques et Relations Lycées-Université

Directeurs de composantes :

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN, Doyen de la Faculté DSEG ; Laurent DANIEL, Doyen de l'UFR LLSHS ; Elena LEROUX, Directrice adjointe de l'ENSIBS ; Xavier TRIPOTEAU, Directeur de l'IUT de Vannes

Autres membres invités :

Laurence BREYAULT, Directrice de l'Enseignement, Directrice du Centre de Langues ; Dorothee GOUROND EVEN, Responsable de la bibliothèque universitaire de Lorient ; Angéline GREGOIRE, Directrice du SUIOIP ; Marie-Laure HABRANT, Chargée des affaires administratives et financière de la Direction de l'Enseignement ; Delphine LE GALL, Directrice Culture et Vie des Campus ; Emilie LE GOFF, Responsable adjointe de la scolarité centrale ; Anne-Sophie LE MOING, Responsable de la scolarité centrale ; Gaël MOREL, enseignant IUT de Lorient ; Claire SALLIC, Directrice de la Vie Etudiante et des Campus ; Morgane VARY, Chargée du suivi des affaires administratives et financières DVEC

Le quorum étant atteint (19 votants dont 11 procurations) la séance est ouverte à 9h15.

1- Actualités

Aucune actualité inscrite à l'ordre du jour.

2- Informations

2.1 Renouvellement des conventions avec le service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56)

Gilles BEDOUX donne la parole à Gaël MOREL afin qu'il présente ce point.

Gaël MOREL rappelle que le département HSE a un fort couplage avec les métiers de sapeurs-pompiers. Afin de renforcer l'attractivité de la formation, des partenariats ont été montés avec SDIS 56, à travers des conventionnements en 2014 et en 2017. La gouvernance de l'UBS et du SDIS 56 ont changé, et l'idée est de réaffirmer la volonté de travailler ensemble et de développer d'autres axes autour des écosystèmes de l'Université (ex : cybersécurité, cyberdéfense, hydrogène...). La convention SPVI, signée en 2017, est adossée à l'ENSIBS et au département HSE. Actuellement, 75 % des candidats postulent au département HSE car le parcours « SPV Intégré » existe alors qu'il ne s'adresse pourtant qu'à 8 étudiants par an. Il s'agit donc d'un produit d'appel qui reste attractif, dans le cadre de la préparation du concours de capitaine des sapeurs-pompiers. Le recrutement est national et cet exemple de parcours pourrait être développé dans d'autres composantes. Le taux de réussite au concours est particulièrement élevé, ce qui est très positif pour la formation. Gaël MOREL annonce que les conventions seront signées le 23 janvier prochain.

2.2 Présentation de la politique relative aux droits différenciés applicables aux étudiants extra-communautaires à la rentrée universitaire 2024-25

Gilles BEDOUX informe que l'UBS est désireuse de poursuivre, dans le cadre de ses orientations stratégiques, une politique de coopération et de rayonnement internationale favorisant l'accueil d'étudiants internationaux encore peu nombreux (environ 8,5 % des étudiants inscrits). L'UBS fait donc le choix d'exonérer partiellement l'ensemble des étudiants extracomunautaires assujettis aux droits d'inscription différenciés, ceci dans la limite des 10 % des étudiants non-boursiers (soit 685 étudiants) et sachant qu'elle exonère actuellement et comptabilise « sous ce plafond » 445 étudiants extracomunautaires, et qu'elle accueille chaque année 200 étudiants qui entrent dans ce cadre. Dans ce contexte, il sera proposé lors de la prochaine séance du conseil d'administration (CA) de poursuivre la politique d'exonération partielle pour l'année 2024-2025.

2.3 Ouverture de mineures PASS avec les universités partenaires en 2024/25

Gilles BEDOUX détaille les capacités d'accueil en mineures PASS pour l'année 2023-2024 :

- Site de Vannes – collaboration avec l'Université de Rennes / SVT : 30 places, Droit : 20 places, Math : 10 places
- Site de Lorient – collaboration avec l'UBO avec 2 mineures proposées à distance (FORMAFLEX) ; Biotechnologie : 40 places (30 Quimper / 10 Brest), Math/physique : 20 places (10 Quimper / 10 Brest)

2.4 Lancement du budget participatif 2024

Apolline THEUIL présente la nouvelle édition du budget participatif pour l'année 2024-2025. Le budget participatif a été lancé le 20 novembre 2023 et des mails ont été envoyés aux étudiants pour les inviter à déposer des projets. Pour rappel, le budget participatif est financé par la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) à hauteur de 15 000 €. L'objectif est que les étudiants proposent leurs projets d'amélioration du cadre de vie sur les campus de Lorient, Vannes et Pontivy. Aucune thématique n'est donnée cette année, ce qui fait que les étudiants ont le champ libre et peuvent proposer des projets qui concernent le développement durable, la solidarité, l'inclusion, l'accessibilité, le respect, etc. Les projets doivent être déposés via un formulaire en ligne jusqu'au 20 janvier 2024.

Les projets seront présélectionnés fin janvier et une phase d'études de faisabilité s'engagera alors. Les projets retenus seront soumis au vote des étudiants en février prochain et les résultats seront annoncés le 20 mars 2023.

2.5 Appel à candidature concernant les sièges vacants de la Commission vie étudiante (CVE)

Point reporté.

2.6 Bilan du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) pour 2022/23

Point reporté.

2.7 Présentation du guide de création et de suivi des diplômes d'université et formations courtes

Laurence BREYAULT présente le guide de création et de suivi des diplômes d'université et formations courtes. Ce projet est piloté par le service de formation professionnelle et d'alternance (SFPA), coconstruit en groupe de travail avec les directeurs administratifs de composantes et les chargés de développement des composantes et le service du contrôle de gestion, puis validé par les directeurs de composantes. L'objectif de ce guide est d'accompagner les équipes enseignantes et administratives des composantes pour l'ouverture d'un DU ou d'une formation courte du démarrage du projet au vote en CA. Ce document de cadrage permet de préciser le cadre légal et réglementaire, les exigences des certifications qualité (notamment Qualiopi), les procédures internes à connaître et mettre en place pour ouvrir un DU ou une formation courte et les ressources à disposition. Par ailleurs, trois autres livrables sont d'ores et déjà à la disposition des équipes administratives et des enseignants :

- Cahier des charges à destination des équipes enseignantes pour l'ouverture d'une formation en alternance et l'accompagnement des alternants,
- Guide à destination des gestionnaires de la formation professionnelle et alternance,
- Guide de la facturation des contrats et conventions.

Ces documents seront prochainement complétés par d'autres livrables. 19 réunions sont programmées entre novembre 2023 et novembre 2024 sur différentes thématiques de la formation professionnelle et alternance (reprise d'études, pédagogie de l'alternance, communication, émargements, prévention des décrocheurs, lien avec les OPCO...) et associeront suivant le cas des gestionnaires, chargés de développement, directrices administratives de composante, enseignants et services.

2.8 Bilan/perspectives par composante des conseils de perfectionnement des formations pour l'année universitaire 2022/23 (Bilan) – 2023/24 (Perspectives)

Gilles BEDOUX rappelle que la constitution et le fonctionnement des conseils de perfectionnement (installés au sein de chaque mention de formation) est une obligation réglementaire. Afin d'améliorer le pilotage des conseils de perfectionnement et la visibilité de leurs travaux, l'UBS a souhaité organiser une restitution annuelle devant les élus de la CFVU. Il propose de donner la parole au différents directeurs d'UFR pour évoquer ce point.

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN précise que le bilan pour l'UFR DSEG a été présenté en conseil de composante la semaine dernière. Le taux de réunion des conseils de perfectionnement est plus élevé que les années précédentes puisqu'une seule formation n'a pas pu réunir son conseil de perfectionnement, à savoir la LP Assurance, banque, finance : chargé de clientèle. Pour autant, il faut savoir que des réunions régulières avec les partenaires de cette LP ont eu lieu dans le courant de l'année. Les autres se sont réunis en juin/juillet voire septembre. La nouveauté est que les conseils de perfectionnement des licences générales ont pu se réunir contrairement aux années précédentes. Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN constate que les équipes pédagogiques commencent à s'approprier les conseils de perfectionnement, alors que ce n'est pas toujours facile pour eux d'en comprendre l'intérêt. Par ailleurs, il est difficile de faire un bilan car les comptes rendus sont très hétérogènes. Au niveau des licences :

- La plupart des diplômés de Licence Droit et Licence Économie-Gestion poursuivent leurs études en Master ou, dans une moindre mesure, en Licence professionnelle.

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

- L'itinéraire Europe et International est considéré comme intéressant mais peu visible et compréhensible par les étudiants.
- Si les trois années de licence Droit forment un socle de connaissances fondamentales pour les étudiants, il conviendrait de penser à intégrer, dans la mesure du possible, des éléments pratiques, dès ce niveau de formation.
- Malgré les aménagements de maquette, la charge de travail en LAS Droit est lourde et conduit à un faible taux de réussite.
- La diminution des effectifs en L1 et L3 Économie-Gestion suscite des interrogations, notamment s'agissant de l'incidence du BUT 3 et de la concurrence des formations proposées par des établissements privés.
- Très bons retours des tuteurs de stage en entreprise (niveau L3).

Au niveau des licences professionnelles :

- Les conseils de perfectionnement soulignent les très bons taux d'insertion professionnelle des diplômés.
- Une diminution des candidatures en LP RH et LP GOAA est constatée.

Au niveau du Master en Droit :

- Très bonnes conditions de travail selon les étudiants.
- Nécessaire structuration des relations avec les anciens étudiants pour construire un réseau et conférer une meilleure visibilité au master.
- Le passage à l'alternance du M2 Droit privé – PCCA répond aux attentes des trois acteurs concernés (étudiants, structures d'accueil et équipe pédagogique)

Au niveau des Masters en Économie-Gestion :

- Perspectives positives offertes par le projet d'intégration au sein du réseau des IAE.
- Bonne complémentarité entre l'apport de connaissances théoriques et le développement de compétences professionnelles.
- En Master RH, le degré d'exigence pour le mémoire est élevé et distingue le master ; un renforcement de l'enseignement de l'anglais est demandé.
- En Master BAFD, le renforcement des enseignements dans le domaine de l'assurance et de la finance verte est relevé.

Laurent DANIEL présente le bilan des conseils de perfectionnement de la composante LLSHS. 12 conseils de perfectionnement ont été réunis sur 15. 9 comptes rendus ont été réalisés et transmis à la direction. 3 départements de formation ont tenu une même séance pour les mentions de licence et de master qu'ils abritent (LLCER Anglais & Espagnol, Lettres & Histoire/Histoire-géographie). Chacun témoigne de l'intérêt du dispositif, qui permet de faire un bilan de l'année et des projections pour la suivante en associant l'ensemble des parties-prenantes (y compris le ou la gestionnaire de scolarité, membre de droit). Pour la direction, c'est un précieux outil de connaissance des départements, de leur fonctionnement interne et de dialogue. Un département de formations (Politiques sociales et de santé publique) n'organise aucun des deux (voire trois si on inclut la licence professionnelle Intervention sociale externalisée à l'UCO) conseils de perfectionnements qui relèvent de sa compétence, « faute de volontaires ». Les conseils de perfectionnement associant différents départements de formation posent la question de l'égalité d'implication de chacun dans leur organisation.

Gilles BEDOUX note une spectaculaire augmentation du nombre de conseils de perfectionnement réunis à l'UFR LLSHS depuis l'année 2020-2021. Il propose d'organiser une réunion avec les membres du département Politiques sociales et de santé publique pour comprendre les raisons de l'absence de conseil de perfectionnement alors que cette instance est obligatoire.

Marie-Christine MICHAUD aimerait avoir plus de précisions sur les mentions qui n'ont pas constitué de conseils de perfectionnement.

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

Laurent DANIEL explique que trois mentions de diplôme n'ont pas soumis de conseil de perfectionnement à la direction de l'UFR. Par ailleurs, des conseils de perfectionnement ont été votés en conseil d'UFR mais ne se sont pas réunis.

Marie-Christine MICHAUD comprend aussi que les conseils de perfectionnement en licence et master peuvent être identiques.

Laurent DANIEL répond qu'ils ne sont pas identiques formellement mais les collègues ont choisi de les réunir ensemble, ce qui ne lui paraît pas aberrant compte tenu de l'affiliation entre les deux cursus.

Marie-Christine MICHAUD souhaite que la direction de l'UFR fixe clairement les choses à ce propos.

Claire SALLIC souhaite qu'il y ait des retours sur les aspects de la vie étudiante (santé, sport, rythmes étudiants...) car les enseignants ont beaucoup à dire à ce sujet. Il y a en effet davantage de retours à ce sujet au niveau de l'ENSIBS.

Gilles BEDOUX prend bonne note de cette demande d'autant que des représentants étudiants font partie des conseils de perfectionnement.

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN rappelle que les délégués étudiants d'année sont conviés aux conseils de département mais ne viennent pas. Les résultats des élections au conseil de faculté sont flagrants de ce point de vue. Les listes sont davantage portées par des étudiants en Droit qu'en Économie-Gestion. Les échanges dans le cadre des conseils de département sont plus relatifs à ce qui relève des attributions du département comme les maquettes, l'organisation des emplois du temps, le calendrier des examens, etc. Ce n'est pas un département qui va pouvoir proposer l'activité sportive. Les délégués étudiants des formations sur un cursus pourraient être réunis dans un autre cadre que celui qui est proposé par une composante.

Claire SALLIC dit simplement que les enseignants ont parfois des retours à faire sur le bien-être et la réussite étudiante.

Angéline GREGOIRE souhaite rebondir sur la possibilité de faire participer le Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) dans les conseils de perfectionnement. Elle constate que les collègues se sont bien appropriés les données quantitatives qui sont à la disposition. Par ailleurs, les données qualitatives ne sont pas mises à disposition de la communauté mais peuvent être communiquées aux responsables de formation, en lien avec le ressenti des étudiants sur leur formation. Il faut savoir que l'insertion professionnelle en master est maintenant de 96 % à la sortie du diplôme, alors qu'il était auparavant de 93 %. L'adéquation entre le métier et la formation est aussi passée à 87 %, en augmentation. Angéline GREGOIRE souhaite enfin souligner un attachement très fort des étudiants à leur université puisqu'il y a 91 % de répondants pour les licences et 81 % de répondants pour les masters, 30 mois après l'obtention du diplôme.

Gilles BEDOUX estime effectivement que la participation d'un collègue du SUIO-IP au moment du conseil de perfectionnement est une valeur ajoutée incontestable.

Gilles DURRIEU présente le bilan des conseils de perfectionnement de la composante SSI. La totalité des conseils de perfectionnement se sont réunis cette année, hormis le parcours « Techniques d'analyses chimique et biologiques » de la LP Bio-industries et biotechnologies car le précédent conseil avait été réalisé très récemment pour l'année 2021-2022, soit un taux de réalisation de 97 %. Certains conseils de perfectionnement ont été reportés et seront réalisés très prochainement en raison des contraintes des entreprises pour y assister. Les comptes rendus sont élaborés et envoyés à la direction de la composante. Tout le monde a maintenant bien pris conscience de la nécessité de réaliser ces conseils de perfectionnement même si les liens sont déjà très étroits avec les entreprises. Ces conseils de perfectionnement permettent parfois de modifier des maquettes de formation, avec l'insertion de nouveaux contenus sans pour autant changer l'accréditation des formations. Des projets intégrateurs ont aussi été mis en place dans certaines formations, à la demande d'entreprises, lors desquels les étudiants travaillent en petits groupes sur un projet d'actualité et réalisent une soutenance en fin

d'année. Les entreprises sont très intéressées pour participer à ce type de conseil, d'autant plus lorsqu'elles embauchent les diplômés. Une crainte porte sur la baisse des effectifs constatée dans certaines licences, en lien avec la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT).

Xavier TRIPOTEAU présente le bilan des conseils de perfectionnement de l'IUT de Vannes. Il rappelle que le conseil de perfectionnement a été mis en place pour garantir et améliorer la qualité des formations, au sein d'un univers qui fait l'objet d'une grande concurrence. Il souligne aussi que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) avait demandé au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) qu'il n'accrédite pas les formations en cas d'absence de conseil de perfectionnement. L'IUT de Vannes a organisé un conseil de perfectionnement par spécialité. Les sujets évoqués sont divers : Bilan stage BUT 2 & Alternance BUT 2 ; Présentation de la nouvelle organisation des enseignements BUT 3 ; Bilan de l'année écoulée BUT 1 ; Bilan de l'année écoulée BUT 2 ; Présentation des Modalités de Contrôles des Connaissances (MCC) 2023-2024 ; Organisation des adaptations locales ; Présentation de la maquette 2023-2024 ; Échange particularités et changement BUT/DUT. Des points particuliers ont également discuté sur certains conseils de perfectionnement :

- Informatique : Enquête usagers présentée dans le département informatique sur la formation et les conditions de vie étudiante
- SD : Positionnement de la SAE en BUT 2 et BUT 3 et impact sur l'évaluation semestrielle
- TC : Évolution des ressources : création d'une nouvelle ressource préparation aux concours

Tahar LOULOU rappelle que les conseils de perfectionnement à l'IUT de Lorient ont commencé à être mis en place en 2012-2013. Tous les conseils de perfectionnement ont eu lieu en BUT 1, BUT 2 et licences suspendues, en présence des professionnels. Les conseils de perfectionnements des deux licences suspendues ont permis de revoir quelque peu les maquettes. Le SFPA est automatiquement présent à toutes les réunions. Les enquêtes en termes de salaire et d'insertion professionnelle sont naturellement évoquées lors de ces conseils de perfectionnement.

Elena LEROUX explique que l'ENSIBS organise deux conseils de perfectionnement par an. Le 1^{er} conseil de perfectionnement plénier s'est tenu le 16 novembre 2023 et toutes les spécialités ont été évoquées dans des comités de perfectionnement (hormis le comité de perfectionnement de Génie industriel qui aura lieu le 20 décembre 2023 pour tenir compte des disponibilités des professionnels). Tous les comptes rendus sont ensuite présentés en conseil d'école.

2.9 Bilan/perspectives par composante des diplômes d'université et formations courtes pour l'année universitaire 2022/23 (Bilan) – 2023/24 (Perspectives)

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN liste les bilans des conseils de perfectionnement des DU de la composante DSEG :

- DU Administration territoriale, 27 juin 2023
 - Public hétérogène mais bon niveau d'ensemble
 - Bon équilibre de la formation entre théorie et pratique
 - Communication sur le DU à améliorer
- DU Ingénierie patrimoniale du chef d'entreprise, 6 décembre 2023
 - Taux de réussite peu élevé : 9 reçus sur 15
 - DU non-ouvert en 2023-2024 étant donné que le nombre de candidats était trop faible
- DU Accompagnement de la performance par le coaching
 - Pas de conseil de perfectionnement en 2022-2023 en raison des changements d'équipes mais de nombreuses réunions pour faire évoluer la maquette
 - 1^{er} Conseil de perfectionnement à réunir en mai 2024

Gilles DURRIEU annonce que les conseils de perfectionnement des DU de la composante SSI ont bien eu lieu.

Xavier TRIPOTEAU effectue le bilan des conseils de perfectionnement des DU de l'IUT de Vannes :

Séance du 7 décembre 2023**Procès-verbal des délibérations**

- Exploitation et traitement des données : effectif à 7 et taux de réussite à 86 %
- Diplôme de comptabilité Universitaire (DCU) : ce DU a fermé à la rentrée 2023
- Diplôme supérieur de comptabilité Universitaire (DSCU) : effectif à 11 en DSCU1 et 16 en DSCU2, avec un taux de réussite à 81,25 %.

3- Approbations

3.1 Validation du PV de la CFVU du 28 septembre 2023

Sous réserve de quelques reformulations, Gilles BEDOUX soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 28 septembre 2023.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	11	pour :	6
		contre :	0
		abstention :	5

Délibération n°73-2023

3.2 Élection des représentants des usagers au conseil de service du service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

Angéline GREGOIRE informe que le conseil du SUIO-IP n'a pas été réuni depuis 2019 car il était dans une phase d'évolution. Le service a changé de dénomination et a maintenant besoin de réunir son conseil. Un appel à candidature a été lancé à destination des étudiants en octobre dernier et trois étudiants se sont portés candidats : DIOP Cheikh Ahmed Mahmoud (L1 Portail mécanique Génie Civil) ; KERN-FLORIN Sebastian (L3 Histoire) ; THIVET Jules (L3 Histoire).

Gilles BEDOUX soumet au vote la désignation des membres étudiants du conseil du SUIO-IP.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	3	pour :	2
		contre :	0
		abstention :	1

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire désigne Jules THIVET comme représentant des usagers titulaire et Cheikh Ahmed Mahmoud DIOP comme suppléant pour le conseil du SUIO-IP

Délibération n°74-2023

3.3 Subventions aux associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-24

Delphine LE GALL indique que les associations ont été auditionnées lors de deux commissions dans le cadre de leur demande de subventions. 6 subventions de fonctionnement ont été accordées, à hauteur de 300 € pour chaque association. Par ailleurs, 5 subventions pour des projets ont été approuvées par la commission :

- Projet Epicerie Solidaire porté par Citoyens Étudiants, subvention de 5 000 €
- Projet SIX'CTF X HACK2G2 porté par Hack2g2, subvention de 500 €
- Projet Technovélo porté par les DDcalés, subvention de 1 124,15 €
- Projet Concours et ateliers d'éloquence et de plaidoirie porté par Pratik ô droit, subvention de 1 000 €
- Projet Battle des anciens porté par Pratik ô droit, subvention de 500 €

Gilles BEDOUX soumet au vote les subventions aux associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024.

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	11	pour :	11
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°75-2023

3.4 Répartition de l'enveloppe budgétaire 2024 dédiée à la formation

Gilles BEDOUX indique que le montant total s'élève à 15,8 M€, en forte augmentation par rapport à l'année dernière (13,3 M€). L'ENSIBS a toujours des produits externes à la composante très élevés. Les dotations de fonctionnement de l'UBS des deux IUT sont importantes puisqu'ils doivent prendre en charge les dépenses que les autres composantes n'ont pas à prendre en charge.

Laurence BREYAULT précise que le développement très fort de l'apprentissage à l'ENSIBS génère principalement cette augmentation de budget dédié à la formation.

Gilles BEDOUX soumet au vote la répartition de l'enveloppe budgétaire 2024 dédiée à la formation.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	11	pour :	11
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°76-2023

3.5 Règlement de validation des diplômes d'université et autres certifications spécifiques

Gilles BEDOUX rappelle le règlement général des études et des examens de l'UBS voté en 2022 « s'applique à l'ensemble des formations de licence, de licence professionnelle, de BUT et de master de l'UBS, hormis les Masters MEEF », mais ne s'applique pas aux diplômes d'université. Afin de prendre en compte les exigences de France Compétences pour les dépôts des certifications au Répertoire Spécifique ou RNCP (permettant notamment d'obtenir des financements, dont le compte personnel de formation), il est proposé d'adopter un règlement de validation des diplômes et autres certifications spécifiques.

Gilles BEDOUX soumet au vote le règlement de validation des diplômes d'université et autres certifications spécifiques, applicable à compter de l'année universitaire 2023/24.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	11	pour :	11
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°77-2023

3.6 PARCOURSUP : Critères généraux pris en compte lors de l'examen des candidatures à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2024-25 et attendus locaux pour l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2024-25

Gilles BEDOUX soumet au vote les critères généraux pris en compte lors de l'examen des candidatures à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2024-2025 et attendus locaux pour l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2024-2025.

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	11	pour :	11
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°78-2023

3.7 Plateforme Mon Master : Critères généraux pris en compte lors de l'examen des candidatures et attendus en termes de connaissances et de compétences à l'entrée de master 1 pour l'année universitaire 2024-25

Gilles BEDOUX rappelle que l'admission en 1^{ère} année de master est subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à un entretien individuel. Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- Un curriculum vitae ;
- Les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies.

Selon les formations il pourra également être demandé au candidat de fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- Une attestation spécifique détaillant la nature des enseignements de la formation suivie antérieurement par le candidat et/ou une lettre de recommandation du responsable de cette formation ;
- Une attestation de stage délivrée conformément à l'article D 124-9 du code de l'éducation ;
- Les notes ou moyennes obtenues à tel ou tel enseignement ou telle ou telle période d'enseignement ;
- Toute autre pièce utile demandée par l'UFR.

L'admission dans les formations relevant de l'alternance est également subordonnée à l'obtention d'un contrat. L'admission est prononcée par la présidente de l'UBS sur proposition du responsable de la formation selon le calendrier national.

Gilles BEDOUX soumet au vote les critères généraux d'examen des candidatures à l'entrée en 2^{ème} cycle à l'UBS ainsi que des connaissances et compétences attendues à l'entrée en 2^{ème} cycle pour l'année universitaire 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	11	pour :	11
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°79-2023

3.8 Modalités de contrôle des connaissances pour l'année 2023/24 pour la Licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques à La Réunion en partenariat avec les facultés libres de l'Ouest - Université Catholique de l'ouest (FLO - UCO)

Gilles BEDOUX présente les MCC de la mention de licence professionnelle mention Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO), site de La Réunion pour laquelle l'UBS est accréditée à délivrer le diplôme pour l'année universitaire 2023-24. La formation sur le site de La Réunion a la particularité d'être répartie sur deux années universitaires. Les UE 7, 9 et 10 sont suivies la 2^{ème} année. Les MCC présentées sont celles qui ont été validées par les responsables pédagogiques de l'UCO et de l'UBS dans le cadre des échanges préalables (commissions pédagogiques). Il est à souligner qu'elles respectent le cadre du règlement des études et des examens de l'UBS.

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

Gilles BEDOUX soumet au vote les Modalités de Contrôle des Connaissances de la mention de licence professionnelle mention Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques des facultés libres de l'Ouest - Université Catholique de l'Ouest (UCO), site de La Réunion pour l'année universitaire 2023-2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	9	pour :	9
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°80-2023

3.9 Suspension de la 1^{ère} année du parcours I-MARS « Micro-technologies, Architecture, Réseaux et Systèmes de communication » de la mention de master « Ingénierie des Systèmes Complexes » à la rentrée universitaire 2024/25

Gilles BEDOUX annonce que l'UFR SSI propose, pour l'année universitaire 2024-25, la suspension de la 1^{ère} année du parcours I-MARS de la mention Ingénierie des Systèmes Complexes. Du fait de sa forte mutualisation avec le M1 du parcours SESI « Systèmes Embarqués, Systèmes Intégrés », l'équipe pédagogique considère que le M2 « recherche » I-MARS se révèle suffisant pour former valablement les étudiants au doctorat.

Gilles BEDOUX soumet au vote la suspension de la 1^{ère} année du parcours I-MARS « Micro-technologies, Architecture, Réseaux et Systèmes de communication » de la mention de master « Ingénierie des Systèmes Complexes » à la rentrée universitaire 2024/25.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	9	pour :	9
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°81-2023

4- Avis :

a. Vie des campus

4.1 Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-24

Gilles BEDOUX donne la parole à Delphine LE GALL afin qu'elle présente ce point.

Delphine LE GALL annonce que 14 demandes d'agréments sont aujourd'hui soumises à la CFVU suite aux propositions de la commission qui s'est réunie en octobre et novembre 2023. Les associations qui demandent un agrément sont systématiquement auditionnées par la commission, ce qui permet de connaître leurs motivations et d'avoir une idée des projets qu'elles vont mener. Ce 14 demandes renvoient à des renouvellements d'agrément. Cet agrément permet aux associations d'obtenir un label « Association de l'UBS », ce qui leur ouvre des droits : accès aux locaux de l'UBS à titre gracieux, subvention de fonctionnement de 300 €, prise en charge des frais de communication par l'UBS, etc. Delphine LE GALL ajoute qu'il n'est plus possible pour les composantes qui souhaitent verser des subventions aux associations de le faire si celles-ci ne sont pas agréées.

Gilles BEDOUX invite les directeurs de composante à relayer cette information auprès des départements et des étudiants. Certains associations étudiantes ne sont pas encore agréées alors que cet agrément ouvre des possibles en termes d'accompagnement.

Séance du 7 décembre 2023**Procès-verbal des délibérations**

Claire SALLIC indique que les associations agréées peuvent solliciter l'établissement dans le cadre de projets étudiants à financer sur le budget de la CVEC.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, les agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	16	pour :	16
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°82-2023**4.2 Programmation des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2024**

Gilles BEDOUX donne la parole à Anne ELAIN afin qu'elle présente ce point.

Anne ELAIN informe que la prochaine CFVU devra adopter les nouveaux statuts de la commission CVEC. La commission actuelle est censée être composée de 50 % d'étudiants. Le budget prévisionnel a été construit sur la base de 9 700 étudiants et de 45 €/étudiant, soit un total de 436 500 €. La part variable a été fixée à 174 600 € et les crédits CVEC reprogrammés sur 2024 sont à hauteur de 286 741,46 €. Le montant de la CVEC pour l'année 2024 est ainsi de 897 841,46 €. Les grandes masses de ventilation sont respectées avec un minimum de 30 % des crédits affectés sur le FSDIE et un minimum de 15 % sur la médecine préventive.

Les postes budgétaires pour le FSDIE (153 000 €) sont les suivants : Subventions aux associations étudiantes ; Budget participatif ; Welcome Deiz ; Poste de chargé de communication et de développement des initiatives étudiantes ; Aides sociales et aides indirectes. La Santé et la Prévention (160 500 €) renvoie à la masse salariale et au fonctionnement CVEC pour les activités de prévention médico-psycho-sociale. Enfin, les fonds de la Vie des campus (123 000 €) sont dédiés à l'accueil des étudiants, l'amélioration des lieux de vie et l'accès aux activités culturelles et sportives. La somme restante, à hauteur de 461 341,46 €, entre dans le cadre de la construction d'une installation culturelle et sportive à Lorient en 2024.

Gilles BEDOUX aimerait savoir pourquoi la prévision fait état de 9 700 étudiants alors que l'UBS en inscrit au moins 1 000 de plus.

Anne-Sophie LE MOING indique que certains étudiants ne payent pas la CVEC dont les étudiants en reprise d'études financés, les étudiants en contrat de professionnalisation, les étudiants extracommunautaires dans le cadre d'une convention partenariale, et les étudiants de l'académie militaire, ce qui explique cet écart.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la programmation des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	16	pour :	16
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°83-2023**4.3 Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2024-2027**

Gilles BEDOUX donne la parole à Gabriel HARDY afin qu'il présente ce point.

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

Gabriel HARDY explique que le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) est en phase de mise en page après plusieurs mois de travaux, et sera diffusé à la rentrée prochaine. L'objectif était de produire un schéma lisible et qui facilite les échanges en interne et en externe lors de sollicitations de partenaires. Le SDVE s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie des étudiants et de leur bien-être. Les grandes thématiques retenues sont le fruit d'une vaste enquête, d'une longue phase de concertation et de construction avec les étudiants et s'inscrivent dans une large dimension territoriale. Après validation du SDVE dans les instances en décembre 2023, la Direction Vie Étudiante et de Campus (DVEC) débutera, en 2024, le déploiement des 4 axes stratégiques suivants du schéma :

- Axe 1 : Accueil, Inclusion et Solidarité
- Axe 2 : Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Engagement
- Axe 3 : Tiers-Lieux pour une diversité d'usage
- Axe 4 : Bien-être et épanouissement au service d'une santé globale

Anne ELAIN ajoute qu'un certain nombre d'actions sont le prolongement ou le renforcement de choses qui fonctionnent déjà très bien en termes de qualité de vie et d'épanouissement des étudiants. Certaines actions sont nouvelles et des chantiers risquent d'être un peu plus compliqués à mettre en place, et plus particulièrement les rythmes étudiants. Il faudra que tout le monde accepte de participer à la réflexion pour que les rythmes étudiants soient plus adaptés aux besoins et aux attentes des étudiants. Elle évoque également le chantier de la valorisation de l'engagement étudiant, la réforme des services de santé pour favoriser l'accès aux soins des étudiants, etc. Il est nécessaire que l'ensemble de la communauté universitaire s'engage aux côtés de la DVEC et des services qui sont impliqués sur un certain nombre de ces actions.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, le Schéma Directeur de la Vie Etudiante 2024-2027 de l'Université Bretagne Sud.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	16	pour :	16
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°84-2023

4.4 Modification des tarifs des prestations des services de l'UBS 2023-2024 : révision des tarifs UTL-PL

Gilles BEDOUX rappelle que les tarifs relatifs au partenariat avec l'Université du temps libre du Pays de Lorient UTL-PL n'avait pas pu être mis à jour. Il est proposé de prendre en compte des modifications de tarifs au titre de l'année universitaire 2023-2024. Ces tarifs ont été établis avec l'appui du service de contrôle de gestion, et négociés avec le partenaire. Ils permettent de garantir la neutralité financière du partenariat pour l'UBS pour les cours de langues. La convention est établie pour la seule année 2023-24 car concernant les prêts de salles informatiques, le partenaire va chercher une autre solution. Une nouvelle convention de partenariat sera établie en 2024 pour la période 2024/25 à 2027/28. Les modifications sont les suivantes :

- Le tarif des cours de langues passe de 38 € à 55 € / heure
- Le tarif du prêt de salle informatique est inchangé et maintenu à 15 € / adhérent

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la modification des tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024 : révision des tarifs de l'UTL-PL.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	16	pour :	16
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°85-2023

b. Formation

4.5 Calendrier des formations de l'UBS pour l'année universitaire 2024-25

Gilles BEDOUX annonce que la rentrée se tiendra le 2 septembre 2024. Une interruption est prévue à la Toussaint, durant la semaine comprenant le 1^{er} novembre. Il y aura deux semaines d'interruption lors des vacances de Noël. La semaine d'interruption en février correspond à la deuxième semaine des vacances scolaires d'hiver, ce qui sera aussi le cas pour les vacances de Pâques.

Catherine KERBRAT-RUELLAN informe que le vendredi 30 mai 2025 sera banalisé puisqu'il suivra le jeudi de l'Ascension. En revanche, aucun pont n'est prévu suite au 1^{er} mai et au 8 mai 2025 même s'ils tombent un jeudi.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, le calendrier des formations de l'année universitaire 2024-2025 : dates de début et fin de l'année universitaire, interruptions des cours.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	16
		contre :	0
		abstention :	3

Avis n°86-2023

4.6 Centre de Langues : Politique générale de soutien des langues à l'UBS pour 2024

Catherine KERBRAT-RUELLAN rappelle que l'UBS, via le Centre de Langues, a souhaité inciter les étudiants à passer des certifications en langues, même si plus aucune certification n'est obligatoire, et ce afin de valoriser les compétences linguistiques des étudiants et de faciliter leur insertion professionnelle. Pour 2024, il est proposé de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- L'UBS, via le centre de langues, prend en charge le premier passage d'une certification en langue pour les étudiants validant préalablement un test de positionnement, ou obtenant une attestation de leur enseignant référent en L3, BUT3, M1, M2, en CPGE 2. Cela concerne également les étudiants de 2^{ème} année qui ne pourraient passer la certification en 3^{ème} année (dont les BUT) et les étudiants inscrits dans le parcours Europe international.
- Les langues concernées sont celles pour lesquelles le Centre de Langues est habilité à délivrer une certification.
- Les collègues linguistes ont le choix de la certification et attesteront du niveau B1 de leurs étudiants, soit après un test de positionnement, type TOEIC, ou CLES, ou toute autre évaluation de leur choix.
- Si l'étudiant valide un niveau B1 (550 points au TOEIC) lors du test de positionnement et sur attestation de l'enseignant, alors le Centre de Langues prendra en charge la totalité du coût de la certification pour le 1^{er} passage uniquement. Aucun remboursement ne sera effectué par l'UBS à l'étudiant s'il valide le niveau B1 à l'issue du test.
- Les étudiants inscrits en licence professionnelle (LP) entrent dans le champ du dispositif.
- Les étudiants inscrits sous le régime d'apprentis entrent dans le champ du dispositif.
- Les étudiants inscrits dans le cadre des partenariats (UCO, Ménimur...) ne sont pas concernés par cette politique de soutien.
- Après échanges avec les enseignants de BUT, et compte tenu de l'organisation des enseignements, tous les étudiants de BUT - 2^{ème} année entrent dans le champ de la présente décision, qu'ils soient ou non empêchés en 3^{ème} année.
- La prise en charge financière par l'UBS du 1^{er} passage d'une certification ne peut être appliquée qu'une seule fois par étudiant, et cela tout au long de son cursus universitaire à l'UBS

Cette décision remplace toutes les décisions prises antérieurement par les composantes et s'applique pour les sessions de tests commandés après le 1^{er} janvier 2024. Cette décision ne concerne pas les étudiants de l'ENSIBS pour lesquels la certification en langues reste obligatoire.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la politique générale de soutien aux langues pour l'année 2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°87-2023

4.7 Cadre de partenariat avec les facultés libres de l'Ouest - Université Catholique de l'ouest pour la période 2023-24 à 2027-28 et capacités d'accueil des formations ouvertes en partenariat avec les FLO-UCO pour l'année universitaire 2024-25

Gilles BEDOUX rappelle qu'une convention-cadre réunissant 5 universités a été signée avec les FLO-UCO dans l'optique d'avoir un meilleur pilotage des formations. Il s'agit maintenant d'entériner une convention d'application entre l'UBS et les FLO-UCO pour préciser davantage la mise en œuvre de la convention-cadre. Différents principes ont été discutés avec le partenaire :

- Volonté de resserrement du partenariat sur le territoire breton : à partir du 1^{er} septembre 2024 et au plus tard au 1^{er} septembre 2025, les formations incluses dans la convention bilatérale seront déployées dans l'académie de Rennes.
- Pour tous les actes administratifs, les calendriers de transmission des données par l'UCO à l'UBS sont précisés dans la convention bilatérale
- Enquêtes d'insertion professionnelle : à partir de 2023-24, l'UCO prend à sa charge les enquêtes d'insertion et le suivi des diplômés. L'UCO transmet chaque année le résultat des enquêtes sur le suivi des diplômés suivant les attendus précisés par l'UBS en tant qu'organisme certificateur
- La neutralité financière est recherchée à l'UBS pour la mise en œuvre de ce partenariat. Aussi le modèle économique est le suivant :
 - L'UCO verse à l'UBS les droits d'inscription fixés par arrêté ministériel
 - L'UCO verse à l'UBS 125 € par étudiant inscrit à l'UBS : à partir de l'année 2023/2024, la valorisation des fonctions supports socles correspond à un forfait de 125 € par étudiant inscrit à l'UBS. Cette rémunération correspond aux fonctions supports « socles ». L'UBS transmet chaque année à l'établissement partenaire, avant le 31 août de l'année universitaire en cours, la facturation des frais liés à ces fonctions supports.
 - L'UCO peut solliciter d'autres services aux étudiants spécifiques (sport, médecine...) contre facturation de ces services supplémentaires par l'UBS à l'UCO.
- Concernant les enseignants qui interviennent à l'UCO dans les formations listées dans le partenariat : l'UBS rémunère ses personnels pour le volume horaire réalisé au sein de l'établissement partenaire dans une formation relevant de cette convention et déclaré par l'établissement partenaire. Par conséquent, l'établissement partenaire ne rémunère pas directement ces personnels. Le taux horaire facturé à l'établissement partenaire est fixé à 155 €/heure d'enseignement pour l'année 2023/24 (il sera actualisé chaque année).

Laurence BREYAL ajoute que l'UBS cherche à garantir la neutralité financière, ce qui permet une augmentation des recettes. L'idée est d'enclencher des échanges avec les composantes pour discuter du modèle de répartition et de redistribution de ces recettes.

Gilles BEDOUX présente ensuite les capacités d'accueil des formations qui ont été transmises par les FLO-UCO. Ces dernières ont la volonté d'ouvrir une licence Sciences sanitaires et sociales avec une capacité d'accueil à 30 places, sur le territoire de Guingamp. Très peu d'étudiants de l'UBS viennent de ce bassin et il s'agit aussi d'une

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

demande des collectivités des Côtes d'Armor. Par ailleurs, les FLO-UCO souhaitent ouvrir un Master Ingénierie des conceptions avec une capacité d'accueil à 20 places sur le site d'Arradon.

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN aimerait savoir si les capacités d'accueil des formations en économie-gestion sont stables par rapport aux années précédentes.

Gilles BEDOUX croit savoir qu'il n'y a pas d'évolution.

Anne-Sophie LE MOING précise qu'il y a une seule diminution par rapport à l'année dernière au niveau du parcours Gestion et commerce ou Administration économique et sociale avec une capacité d'accueil qui passe de 130 à 100 places. Les autres parcours de la licence Economie Gestion augmentent leur capacité.

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN constate qu'aucune place n'est offerte en alternance, ce qui est conforme à la maquette de licence. Elle aimerait avoir la confirmation que l'UCO ne souhaite plus ouvrir de formations en alternance contrairement à la communication qu'il avait engagée.

Gilles BEDOUX confirme qu'il n'y aura pas d'alternance en Licence Éco-Gestion tant que cette licence sera accréditée par l'UBS. Ce point a bien été clarifié avec l'UCO.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la convention bilatérale de partenariat pour la période 2023-2024 à 2027-28 et les capacités d'accueil des formations ouvertes en partenariat avec les FLO-UCO pour l'année universitaire 2024-25.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°88-2023

4.8 Partenariat avec le lycée Notre Dame Le Ménimur

- **Cadre de partenariat concernant le diplôme Conseiller en économie sociale et familiale pour une durée de 5 ans / Cadre de partenariat et capacités d'accueil de la licence professionnelle Intervention Sociale : accompagnement de publics spécifiques pour l'année universitaire 2024-25**

Gilles BEDOUX rappelle que ce lycée organise des formations de Bac Technologique dans le domaine sanitaire et social, propose le diplôme Conseiller en économie sociale et familiale et porte une Licence Professionnelle Intervention sociale des publics spécifiques. Ce partenariat s'est bien installé ces dernières années et l'objectif est de renforcer la présence de l'UBS au sein des instances de ce lycée. Il faut ainsi être représenté au sein du conseil de perfectionnement de diplôme d'État et au sein de la commission pédagogique annuelle. Deux collègues interviennent au sein de la licence professionnelle, qui a un plafonnement du nombre d'apprentis, à 12 apprentis. Le lycée a fait état de difficultés de recrutement puisqu'il n'y a que 5 apprentis cette année au sein de cette formation. Les jeunes se détournent en effet de ces formations, ce qu'il regrette car elles débouchent sur des métiers en tension. En Bretagne, les plus de 75 ans représentent 11 % de la population. Les plus de 75 ans représenteront 18 % de la population bretonne en 2050, contre 16 % en France. Ce domaine est inscrit en fil rouge dans la rédaction du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'UBS, dans le cadre de l'écosystème « Santé, Environnement, Handicap ». Il s'agit de mieux structurer la formation et la recherche dans ce domaine, avec des partenariats forts.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, le cadre de partenariat concernant le diplôme Conseiller en économie sociale et familiale pour une durée de 5 ans et sur le cadre de partenariat 2023-24 et capacités d'accueil concernant la licence professionnelle Intervention Sociale : accompagnement de publics spécifiques pour l'année universitaire 2024-25.

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°89-2023

4.9 Ouverture des formations à la rentrée 2024 et capacités d'accueil en 1er cycle pour l'année universitaire 2024-25

Gilles BEDOUX présente les capacités d'accueil de 1^{er} cycle qui intègrent les diverses créations de formation. La présence sur Parcoursup assure une visibilité des formations proposées par l'UBS. Il ne note pas d'évolution notable en dehors des créations.

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN informe simplement de la bascule entre la L1 Droit et la LAS Droit. La capacité d'accueil était jusqu'à présent de 45 places en LAS Droit et il s'avère qu'elles ne sont jamais utilisées sauf en tant que voie de contournement pour entrer en L1 Droit. Pour éviter cette voie de contournement, la capacité d'accueil en LAS Droit ne sera plus que de 25 places, et les 20 places restantes seront basculées vers la L1 Droit.

Gilles DURRIEU évoque quelques ajustements pour l'UFR SSI qui sont en cohérence avec l'ouverture de nouvelles formations. L'idée est de rester sur des capacités tenables. Le DEUST de la filière STAPS ouvre aussi pour la première fois à la rentrée 2024, avec une capacité d'accueil fixée à 25 places.

Gilles BEDOUX souligne que les capacités d'accueil sont de plus en plus examinées par la DGESIP qui modifie progressivement son message puisqu'elle souhaitait une augmentation des capacités d'accueil les années précédentes. La France connaît en effet une baisse de la démographie et l'État a la volonté de mettre davantage en cohérence les effectifs au sein des formations et l'insertion professionnelle. L'UBS est moins touchée car elle ne propose pas de filières en psychologie qui ont des effectifs extrêmement importants en licence et peu de possibilités de poursuivre en master.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, les capacités d'accueil en 1er cycle pour l'année universitaire 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°90-2023

4.9.1 IUT Lorient : Demande de réouverture du parcours Contrôle Qualité des Produits Alimentaires de la licence professionnelle mention métiers de la qualité pour la rentrée 2024-25

Gilles BEDOUX donne la parole à Tahar LOULOU afin qu'il présente ce point.

Tahar LOULOU rappelle que la licence professionnelle Contrôle et Qualité des Produits Alimentaires (LP CQPA) de l'IUT de Lorient/Pontivy a été fermée durant l'année universitaire 2022/2023 suite à la mise en place de la troisième année du BUT Génie Chimique et Génie des Procédés (BUT GCGP). Le parcours Contrôle, Qualité, Environnement et Sécurité des Procédés, du BUT GCGP, dont les contenus sont proches de la maquette pédagogique de la LP CQPA, peine à trouver son public parmi les étudiants et à intégrer des BTS en troisième année du BUT. Le déficit de recrutement des BTS est dû principalement à une incompatibilité importante des

programmes de formation des BTS avec ceux de la 1^{ère} et la 2^{ème} année du BUT GCCP et qui restent difficiles à combler par le biais des remises à niveau. Cette licence ouverte en 2005 en formation initiale et déclinée en apprentissage depuis 2014 recrutait sur le bassin breton des BTS issus de plusieurs formations en agroalimentaire.

Elle forme des professionnels de l'industrie agroalimentaire appelés à prendre la direction de production, de contrôle et de qualité pour un secteur industriel dense et en tension en Bretagne. Les compétences acquises sont dans les domaines suivants : génie alimentaire, microbiologie, la biochimie et la chimie alimentaire, technologies de l'emballage et de conditionnement, réglementation et les structures et administrations concernées, aptitude à travailler avec les personnels de la production, de maintenance et de direction, les fournisseurs, les commerciaux et les organismes extérieurs. Les métiers visés sont les suivants : responsable assurance qualité en industrie agroalimentaire, assistant du responsable qualité, cadre technique en analyse et contrôle, cadre technique en sécurité emballage, agent de maîtrise de production... Les effectifs de cette licence oscillaient entre 22 et 25 alternants chaque année avec quelques reprises d'études. La perte de ce public et la chute des effectifs de la formation GCGP ont motivé et orienté les collègues vers la réouverture de la LP CQPA. Ainsi les BTS issus des filières agro-alimentaires de toute la région de Bretagne retrouveront de nouveau une poursuite logique d'études à bac + 3 à leur formation et peuvent ainsi répondre aux multiples sollicitations des territoires. L'ouverture de cette licence offrira aussi une meilleure visibilité des activités de recherches conduites sur le site par une équipe du laboratoire IRDL. Elle renforcera aussi les activités de transferts technologique et de recherches appliquées de la plateforme PRODIABIO implantée sur le site de Pontivy.

Xavier TRIPOTEAU estime que la question de la poursuite d'études des BTS est un véritable enjeu. La quasi-totalité des licences professionnelles ont disparu des IUT alors qu'il s'agissait du véhicule principal pour les BTS afin d'accéder au grade de licence. Les BTS privés arrivent à s'en sortir grâce à la création de Bachelors plus ou moins reconnus. Les directeurs d'IUT se sont entendus pour organiser une réunion à laquelle seront invités tous les proviseurs des lycées de Bretagne et pour ouvrir davantage de places en BUT 3 pour les étudiants de BTS. Si on ne fait rien, l'UBS risque d'ouvrir un marché de Bachelors privés qui vont se déployer car de nombreux étudiants de BTS souhaitent poursuivre leurs études.

Anne ELAIN ne comprend pas pourquoi les Commissions Paritaires Nationales (CPN) ne se sont pas emparées de ce sujet. Elle a questionné la CPN Chimie, Génie Chimique, Génie Biologique parce que les trois spécialités sont associées dans cette CPN et il est laissé aux équipes pédagogiques toute latitude à intégrer les BTS qu'elles souhaitent. Or, ce n'est pas cohérent d'intégrer des BTS ANABIOTECH en BUT 3 Génie chimique car il s'agira alors de donner un diplôme de Génie chimique à des étudiants qui ne connaissent pas la mécanique des fluides ou le transfert de matières. En revanche, d'autres BTS peuvent très bien s'intégrer en BUT et elle y est tout à fait favorable.

Catherine KERBRAT-RUELLAN pense qu'il serait intéressant de communiquer dans le cadre de BRIO afin de valoriser les partenariats entre les BTS et l'UBS.

Tahar LOULOU souligne que les étudiants de BTS ont de bons taux de réussite en BUT et les départements sont maintenant prêts à les accueillir en nombre plus important.

Gilles BEDOUX précise que l'ouverture de ce parcours est suspendue à la réponse favorable transmise par la DGESIP.

Laurence BREYAUULT aimerait savoir si l'OFA UBS sera le CFA de référence pour cette formation.

Tahar LOULOU confirme.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la réouverture du parcours « Contrôle Qualité des Produits Alimentaires » de la licence professionnelle mention métiers de la qualité à la rentrée universitaire 2024-25 sous réserve du prolongement de l'accréditation sollicitée auprès de la DGESIP.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°91-2023**4.9.2 LLSHS : ouverture d'un parcours « accompagnement du handicap » dans la mention de licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques à la rentrée universitaire 2024/25**

Gilles BEDOUX indique que les parcours de formation dans cette mention n'étaient jusqu'à présent développés que par des partenaires comme l'UCO ou le lycée Notre-Dame de Ménimur. Il est donc très heureux que la composante LLSHS propose, pour la rentrée 2024-2025, un parcours intitulé « Accompagnement du handicap » qui sera également organisé en alternance.

Laurent DANIEL pense qu'il était stratégiquement important pour la composante de pouvoir offrir un parcours de ce type car il paraît répondre à un besoin croissant de professionnels de la coordination des parcours des personnes en situation de handicap. Il a bon espoir de réunir suffisamment d'étudiants pour maintenir la licence professionnelle dans la durée. Il est ciblé entre 15 et 20 étudiants pour la première année.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, l'ouverture d'un parcours « accompagnement du handicap » dans la mention de licence professionnelle « Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques » à la rentrée universitaire 2024-25.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°92-2023**4.9.3 LLSHS : ouverture d'une double licence lettres/sciences à la rentrée universitaire 2024/25 en partenariat avec la faculté SSI**

Gilles BEDOUX annonce que l'UFR LLSHS souhaite déployer une offre de formation à l'attention d'étudiants à fort potentiel et s'inscrire dans les problématiques de réchauffement climatique. Le département Lettres modernes souhaite proposer des parcours bivalents afin d'attirer des étudiants hésitant à suivre exclusivement son programme de formation. Il a rencontré, à différentes occasions, des étudiants à la recherche d'une formation associant les lettres et les sciences. L'UFR SSI a ouvert une licence Sciences de la transition écologique et sociétale (STES), parcours Sciences, écologie et société (SES), option Professorat des écoles. La proposition consiste à ouvrir une double-licence (huit unités d'enseignement) reposant sur des UE de la mention Lettres modernes et de la spécialité STES. Ainsi, L'étudiant obtient deux licences. Il peut, sous réserve de résultats suffisants, se réorienter dans l'un ou l'autre des deux cursus. Il acquiert des connaissances lui permettant d'envisager une poursuite d'études et une insertion professionnelle dans le professorat des écoles comme des lycées et collèges ainsi que dans les métiers de la médiation scientifique, y compris le journalisme.

Gilles DURRIEU explique que de nombreux échanges ont eu lieu à ce propos entre les deux composantes.

Marie-Christine MICHAUD s'interroge car ces formations sont pratiquement opposées et se demande quel serait le profil des étudiants qui vont candidater pour intégrer cette licence.

Gilles BEDOUX rappelle que les prérequis sont moins tranchés qu'auparavant depuis la mise en place des spécialités au lycée. Par ailleurs, la licence STES accueille des étudiants aux profils très variés et il n'y a pas que

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

des étudiants qui ont fait des spécialités en sciences au lycée qui s'y trouvent. De plus en plus de masters associent également les domaines des humanités et des sciences.

Gilles DURRIEU cite le Master Médiation scientifique par exemple.

Gilles BEDOUX ajoute que l'un des intérêts pour l'établissement est aussi de décroisonner les formations entre les composantes, et la taille de l'UBS permet d'être innovant et de créer des diplômes qui débouchent sur des masters qui répondent aux besoins actuels de la société.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, l'ouverture d'une double Licence Lettres – Sciences à la rentrée universitaire 2024-25 en partenariat avec la faculté SSI.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	15
		contre :	0
		abstention :	4

Avis n°93-2023

4.10 Ouverture des formations à la rentrée 2024 et capacités d'accueil en Master pour l'année universitaire 2024-25

Catherine KERBRAT-RUELLAN rappelle que la capacité d'accueil dans les Masters MEEF se décide au niveau de l'INSPÉ en collaboration avec toutes les universités du territoire. Les places en Master sont toutes confirmées au même niveau alors que certaines formations avaient pu être menacées de fermeture.

Gilles BEDOUX identifie une demande de baisse de la capacité d'accueil du Master IDS à l'UFR LLSHS par le département, de 50 à 30 places, mais il faut encore que cette baisse soit acceptée par le rectorat. L'effectif est actuellement de 28 étudiants.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la proposition de capacités d'accueil en Master pour l'année universitaire 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	20	pour :	20
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°94-2023

4.10.1 SSI : ouverture de la 1ere année du parcours « Science des données » dans la mention de master « Science des données » à la rentrée universitaire 2024/25

Gilles BEDOUX donne la parole à Gilles DURRIEU afin qu'il présente ce point.

Gilles DURRIEU rappelle le M2 « Sciences des données » a été ouvert en alternance cette année, et il s'agit d'avoir une formation intégrée sur deux ans, en ouvrant la première année du Master à la rentrée 2024. Les capacités d'accueil sont pour l'instant limitées, avec un seuil fixé à 10 places.

Gilles BEDOUX en profite pour évoquer la forte progression du nombre d'étudiants en alternance en master à l'UBS. Ils étaient une cinquantaine en 2020 et sont aujourd'hui plus de 300 en 2023-2024 alors que l'effectif total en Master est d'environ 2 200 étudiants. Des perspectives de développement de l'alternance existent encore dans les différentes composantes, tout en précisant que ce n'est pas le modèle unique. Certains étudiants souhaitent en effet toujours s'inscrire en formation initiale car ils se destinent à un parcours international.

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

Laurence BREYAU évoque également la progression du nombre de reprises d'études, avec des demandes de financement qui ont retrouvé les niveaux de 2020-2021. Elle souhaite le souligner en CFVU car ce n'est pas forcément le cas dans les autres universités bretonnes. La reprise d'études demande beaucoup de travail de la part des collègues du SFGA pour aider les candidats à obtenir des financements.

Xavier TRIPOTEAU aimerait savoir s'il est possible d'aller au-delà de la capacité d'accueil fixée à 10 places car de nombreux étudiants de BUT « Sciences des données », qui disposent de contrat d'alternance, seront forcément intéressés pour poursuivre leurs études au sein de ce Master, et ainsi éviter que ces étudiants se retrouvent dans des écoles privées concurrentes à l'UBS.

Gilles DURRIEU estime qu'il est possible d'aller au-delà de cette capacité d'accueil. Tout dépendra des demandes.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, l'ouverture de la 1ère année du parcours « Science des données » dans la mention de master « Science des données » à la rentrée universitaire 2024/25.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	20	pour :	20
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°95-2023

4.11 Capacités d'accueil de l'ENSIBS pour la rentrée 2024-25

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, les capacités d'accueil des formations ouvertes à l'ENSIBS pour l'année universitaire 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	20	pour :	20
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°96-2023

4.12 ENSIBS : Précision des CFA de rattachement dans le cadre du renouvellement de l'accréditation des formations par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) pour la période 2024-2025 à 2025-26 - Rattachement de la spécialité « informatique et cybersécurité » au CFAI – ITII à compter de la promotion 2024-2025

Gilles BEDOUX indique que la CFVU n'a pas eu de précisions sur le changement de CFA, d'où un rattachement de cette formation à l'OFA UBS. Or, la direction de l'ENSIBS avait décidé d'un changement de rattachement, à l'ITII Bretagne, pour homogénéiser l'ensemble des spécialités proposées par l'ENSIBS. Dans l'objectif de rationaliser la gestion des formations liées au domaine cybersécurité, et d'avoir une véritable visibilité sur le numérique au sein d'un unique CFA, l'ENSIBS souhaite rattacher la spécialité « Informatique et Cybersécurité » (et plus précisément la voie FISA « Cybersécurité et sciences des données »), actuellement géré par l'organisme de formation par apprentissage (OFA) de l'UBS, au CFA ITII Bretagne à compter de la promotion 2024-25. Pour autant, la gouvernance a rencontré le directeur de l'ENSIBS et lui a indiqué qu'elle souhaitait que certaines formations de l'ENSIBS soient rattachées à l'avenir à l'OFA UBS car il développe énormément de services. Il est donc demandé à la CFVU de voter aussi que « L'ENSIBS s'engage par ailleurs, lors de la prochaine négociation du choix de CFA, à examiner les conditions d'un rattachement d'autres spécialités à l'OFA UBS et à faire un choix préférentiel pour ce dernier. »

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

Elena LEROUX en profite pour détailler les CFA auxquels sont rattachées les spécialités de l'ENSIBS :

- Génie civil, avec le Bâtiment CFA Bretagne
- Informatique et cybersécurité, avec l'ITII Bretagne
- Mécatronique, avec l'ITII Bretagne

Tahar LOULOU est favorable à ce que les formations de l'Université soient rattachées à l'OFA UBS car il dispose de compétences importantes et est certifié QUALIOP1.

Gilles BEDOUX assure que c'est aussi la raison pour laquelle la Présidente demande au directeur de l'ENSIBS de travailler dans le sens d'une réintégration de certaines spécialités. Une expertise est effectivement développée au sein de l'OFA UBS et celle-ci nécessite aussi des moyens. La gouvernance a bien entendu la demande de la direction de l'ENSIBS de pouvoir bénéficier de l'expertise développée au sein de l'OFA UBS mais il faut aussi comprendre que cette expertise ne peut pas être utilisée sans qu'il y ait un retour. Le directeur de l'ENSIBS s'est bien engagé pour rattacher des spécialités à l'OFA UBS.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, les précisions apportées concernant les CFA de rattachement dans le cadre du renouvellement de l'accréditation des formations par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) pour la période 2024-2025 à 2025-26 et sur le rattachement de la spécialité « informatique et cybersécurité » au CFAI – ITII à compter de la promotion 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	20	pour :	0
		contre :	0
		abstention :	20

Avis n°97-2023

4.13 ENSIBS : Cadre de partenariat avec la gendarmerie nationale dans le cadre du diplôme d'université « Organiser la Cyberdéfense des TPE, PME, Organismes Publics et Privés » pour 2023-24

Gilles BEDOUX informe que l'ENSIBS souhaite modifier le tarif pratiqué pour le DU « Organiser la Cyberdéfense des TPE, PME, Organismes Publics et Privés » pour 2023-2024. Cette modification impacte la convention conclue entre l'ENSIBS et la gendarmerie nationale. La solution proposée, qui convient aux deux parties prenantes, est la rédaction d'un avenant sur la partie financière à la convention existante. La convention sera revue entièrement pour l'année universitaire 2024-2025. Le tarif est fixé à 1 960 € dont 170 € de droits d'inscription et 1 790 € de frais de formation, avec un seuil minimum à 25 stagiaires par session.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, le cadre de partenariat avec la gendarmerie nationale dans le cadre du DU « Organiser la Cyberdéfense des TPE, PME, Organismes Publics et Privés », porté par l'ENSIBS, impliquant une révision tarifaire pour 2023/24.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	20	pour :	20
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°98-2023

4.14 ENSIBS : demande d'ouverture d'une formation courte « cybersécurité des installations industrielles » avec Naval Group pour l'année universitaire 2023-24

Elena LEROUX indique que les installations industrielles ont longtemps été ignorées dans la cybersécurité. Ils constituent Elles présentent des failles potentielles et des portes d'entrée pour des actes cyber-malveillants du fait de leur connexion au système d'information. De nombreux industriels de l'IAA ou de la métallurgie

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

commencent à s'intéresser à la cybersécurité industrielle. L'ENSIBS a participé au village Cyber du CFIA 2023, sollicitée à nouveau en 2024, et Naval Group a demandé à l'ENSIBS de former 100 architectes, d'où la création d'une formation professionnelle transverse aux deux sites combinant Cybersécurité et Génie Industriel 4.0, au service des industries du territoire.

Chaque session de formation permettra d'accueillir entre 5 et 100 stagiaires. La formation peut avoir un caractère hybride (les enseignements seront réalisés en mode présentiel et en mode distanciel) ou bien peut être dispensée en mode distanciel. La durée totale de la formation est de 24 heures pour le module complet et 12 heures pour le parcours distanciel modulable selon le client. L'ouverture de la première session est prévue pour le début de l'année 2024. Le tarif est fixé à 1 750 € par stagiaire pour le parcours complet et 468 € pour le parcours distanciel. L'effectif minimal est fixé à 6 stagiaires pour le parcours complet et 10 pour le parcours en distanciel pour permettre l'application de ces tarifs. En dessous de ces effectifs, les tarifs doivent être augmentés. La formation n'est pas certifiante.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, l'ouverture d'une formation courte « Cybersécurité des Installations Industrielles » avec Naval Group, portée par l'ENSIBS, pour l'année universitaire 2023/24.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°99-2023

4.15 ENSIBS : ouverture d'une formation courte « Bases en électronique et programmation pour la mécatronique » pour l'année universitaire 2023-2024

Gilles BEDOUX explique que la formation « Bases en électronique et programmation pour la Mécatronique » a plusieurs objectifs :

- Compréhension des bases de la mécatronique dans les domaines de l'électronique et de la programmation,
- Démarche d'ingénierie système, thématique très importante dans l'industrie dans le cadre de la gestion de projet et de la recherche et développement,
- Étude de cas réels d'applications à travers des mini projets, des travaux pratiques et de la programmation de robots,
- Création d'un lien fort entre l'ENSIBS, et plus précisément la spécialité mécatronique, et le tissu local des entreprises

Chaque session de formation permettra d'accueillir entre 4 et 10 stagiaires. La formation possède un caractère hybride (les enseignements seront réalisés en mode présentiel et en mode distanciel) et comportera deux modules. La durée totale de la formation est de 80 heures. L'ouverture de la première session est prévue pour mai 2024. Le tarif est fixé à 10 061 € par stagiaire et le seuil minimum d'ouverture est fixé à 4. En dessous de cet effectif, le tarif doit être augmenté. La formation n'est pas certifiante.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la demande d'ouverture d'une formation courte « Bases en électronique et programmation pour la Mécatronique », portée par l'ENSIBS, pour l'année universitaire 2023-24.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°100-2023

4.16 SSI : demande d'ouverture d'un diplôme d'université « Gestionnaire des ports de plaisance » pour l'année universitaire 2023-24

Gilles DURRIEU indique que l'UFR SSI propose l'ouverture d'un nouveau DU en octobre 2024. Le projet de formation a été construit à la demande de l'APPB (Association des Ports de Plaisance de Bretagne). L'APPB a des missions d'accompagnement (défense des intérêts de profession des gestionnaires de ports), de représentation (intermédiaire auprès de différentes institutions publiques) et de promotion (valorisation de l'image des ports de plaisance de Bretagne). Aujourd'hui 128 ports (de 5 départements) adhèrent à l'APPB. L'APPB constate qu'il n'est pas aisé aujourd'hui de recruter des responsables de ports compétents, et qu'il serait possible de faire évoluer des collaborateurs travaillant actuellement dans des ports mais à la condition qu'ils suivent une formation complémentaire que le DU proposé assurerait. Les objectifs visés par la formation sont les suivants :

- Être capable de manager (animer - diriger) une équipe travaillant dans un port de plaisance ;
- Disposer d'une culture élargie sur la plaisance et les activités portuaires ;
- Être capable d'innover, de construire et de mettre en œuvre une stratégie.

Les candidats ciblés sont des diplômés bac+3 (d'une licence professionnelle « Nautisme et métiers de la plaisance » de l'UFR SSI/UBS par exemple), ayant trois années d'expérience professionnelle dans ce secteur ; il sera aussi possible d'accepter des personnes ayant des acquis professionnels pouvant être considérés comme équivalents. Ils travailleront dans un port de plaisance et leurs entreprises les détacheront dans le cadre de la formation continue pour suivre les enseignements une semaine par mois, pendant 5 ou 6 mois, en fonction des disponibilités des étudiants et des intervenants (dans un premier temps, étudiants en formation continue uniquement). Le premier sondage effectué par l'APPB en juin-juillet 2023 montre que 26 personnes travaillant dans des ports de plaisance étaient intéressées à cette date, pour les seuls ports adhérents de cette fédération, sachant qu'il sera possible d'étendre la proposition à toute la France. Le conseil d'UFR SSI réuni le 21 septembre dernier a approuvé le principe d'ouverture.

La formation, d'une durée de 165 heures TD fixes, sera mise en place tous les ans ou tous les 2 ans en fonction des demandes de la profession. Le conseil d'UFR SSI réuni le 23 novembre dernier a validé les MCC et le modèle économique, de l'ordre de 2 000 € de frais pédagogiques et 243 € de droits d'inscription. Le nombre maximum d'étudiants est estimé à 24 et le seuil de rentabilité est fixé à 22.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, l'ouverture du diplôme d'université « Gestionnaire des ports de plaisance » porté par la composante SSI pour l'année universitaire 2023-24, son modèle économique et son évaluation (MCCC).

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°101-2023

4.17 DSEG : Modification du tarif du diplôme universitaire avec l'école nationale de voile et de sports nautiques pour l'année universitaire 2022-23

Gilles BEDOUX informe que la composante DSEG, sur demande du partenaire, et avec accord de la Présidente, souhaite modifier le tarif voté pour le DU « accompagner la performance humaine par le coaching » pour 2022-23, première année de mise en œuvre de la formation. Cette modification impacte la convention conclue entre l'UBS et l'ENVSU. La solution proposée, qui convient aux deux parties prenantes, est la rédaction d'un avenant sur la partie financière à la convention existante. Suivant le vote de la CFVU du 5 mai 2022 et du CA du 24 mai 2022, le tarif était fixé à 1 000 € par étudiant pour les 12 premiers inscrits et 500 € par étudiant pour les suivants, avec un minimum de 12 stagiaires. Seuls 9 stagiaires ont suivi ce DU en 2022/23. Pour cette première année de mise en œuvre, et compte tenu d'une ouverture en dessous du seuil minimal fixé, il est proposé de diminuer le

Séance du 7 décembre 2023

Procès-verbal des délibérations

tarif à 700 € par étudiant pour 2022/23. Le montant facturé par l'UBS est alors de $700 \times 9 = 6\,300$ € pour l'année universitaire 2022/23.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la modification du tarif du diplôme d'université « accompagner la performance humaine par le coaching » porté par la composante DSEG avec l'école nationale de voile et de sports nautiques pour l'année universitaire 2022-23.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°102-2023

4.18 Centre de Langues : Actualisation de la grille tarifaire des formations et certifications du centre de langues pour l'année universitaire 2023-24

Laurence BREYAUULT explique que l'organisme certificateur des examens du DELE, l'Institut Cervantes, a modifié ses tarifs, en les augmentant de 10 €, d'où une répercussion des tarifs applicables à l'UBS.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la tarification de la certification DELE du Centre de langues de l'Université, pour l'année universitaire 2023-2024, applicable à partir du Conseil d'Administration du 12 décembre avec un effet rétroactif au 20 novembre 2023 pour les sessions ayant lieu à partir du 1er janvier 2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	19	pour :	19
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°103-2023

5- Questions diverses :

En l'absence de questions diverses, Gilles BEDOUX annonce que la prochaine CFVU aura lieu le 1^{er} février 2024 à Vannes.

Gilles BEDOUX clôt la séance à 12h45.

À Vannes, le 7 décembre 2023

La Présidente,

Virginie DUPONT